

Applications de santé

mHealthBelgium - Groupes - Critères - Pyramide de validation - Niveau 3 pour un remboursement - Nombre de demandes et procédure d'inscription - Nombre d'utilisateurs - Applications régulièrement utilisées

Question n° 753 posée le 31 mai 2021 à Monsieur le Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique par Madame la Représentante FARIH ¹

Selon mHealthBelgium, il y a actuellement 30 applications mobiles différentes reconnues comme dispositifs médicaux par un marquage CE. Ces applications sont classées dans trois groupes répartis sous la forme d'une pyramide de validation en fonction de plusieurs critères auxquels les applications doivent satisfaire.

1. Comment procéder si l'on souhaite faire enregistrer une application mobile sur mHealthBelgium ?
2. a) Combien de demandes ont déjà été introduites depuis la création de la plateforme en 2018 ?
b) Combien de demandes ont déjà fait l'objet d'un refus depuis la création de la plateforme en 2018 ?
3. a) Parmi les 30 applications déjà présentes sur la plateforme, aucune d'entre elles n'a encore atteint le niveau 3 de la pyramide de validation. Cependant, l'application doit figurer à ce niveau afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement. Pour quelles raisons aucune application n'a-t-elle encore pu atteindre le niveau 3 de la pyramide de validation ?
b) Merci de fournir, pour chaque application, les raisons/motivations pour lesquelles elles ne répondent pas aux critères permettant d'atteindre le niveau 3.
c) Combien de demandes d'accès au niveau 3 de la pyramide de validation sont actuellement en cours ?
4. a) Quelles sont les applications de santé les plus utilisées dans notre pays ?
b) Combien d'utilisateurs ces applications comptent-elles ? Merci de fournir les chiffres des dix applications qui ont eu le plus de succès en 2018 jusqu'à présent, répartis par année, en chiffres absolus et en chiffres relatifs ?
5. a) Combien de citoyens belges utilisent actuellement des applications de santé ?
b) Combien de citoyens utilisent respectivement une, deux, trois, voire davantage d'applications ? Merci de fournir les chiffres à partir de 2018 jusqu'à présent, répartis par année, par genre et par province, en chiffres absolus et en chiffres relatifs.

1. Bulletin n° 063, Chambre, session ordinaire 2020-2021, p. 241.

Réponse :

1. La demande peut être introduite au moyen d'une procédure en ligne sur le site web de mHealthBelgium (<https://mhealthbelgium.be/fr/>). L'entreprise doit d'abord créer un compte, auquel une application pourra être ajoutée. Avant la publication de l'application, un administrateur de mHealthBelgium vérifiera si tous les champs ont été correctement remplis et si la documentation adéquate est disponible en fonction des critères prédéfinis de la pyramide de validation. Le cas échéant, l'application est publiée sur le site internet accessible au public. La procédure complète ainsi que l'ensemble des critères des trois niveaux sont disponibles sur le site web précité. Enfin, l'inscription sur mHealthBelgium intervient sur base volontaire.

2. a) Des demandes ont, à ce jour, été introduites pour 35 applications dont 31 sont actuellement publiées.

b) Pour trois applications non publiées, le processus est poursuivi afin d'obtenir une publication. Pour une application, aucune activité n'a plus eu lieu depuis juin 2020.

3. a) Pour l'instant, aucune application ne se trouve dans le niveau M3 parce qu'aucune application n'a finalisé la procédure d'inscription pour entrer en considération pour le niveau M3.

L'INAMI a, pour l'instant, reçu une demande d'inscription. Le dossier d'inscription de *Remecare Oncology* a été reçu le 13 avril 2021. Celui-ci a été exposé au groupe de travail télémédecine lors de sa réunion du 7 mai. Le 27 mai, le groupe de travail spécifique s'est réuni une première fois pour examiner ce dossier. L'inscription continue à être traitée selon la procédure fixée.

b) Pour l'instant, aucune application ne se trouve dans le niveau M3 car aucune application n'a finalisé la procédure d'inscription pour entrer en considération pour le niveau M3 (voir supra).

c) L'INAMI a, pour l'instant, reçu une demande d'inscription. Le dossier d'inscription de *Remecare Oncology* a été reçu le 13 avril 2021 (voir supra).

4. a) Parmi les applications qui sont régulièrement utilisées, citons *Comunicare*, *FibriCheck*, *moveUp Coach*, *RemeCare* et *PACSon WEB* (<https://mhealthbelgium.be/fr/toutes-les-apps>).

b) Aucun chiffre exact n'est disponible à ce propos.

5. a et b) Aucun chiffre exact n'est disponible à ce propos.